

Anticiper l'avenir et adapter nos villes et villages : Grand Bourg Agglomération révisé son Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Depuis l'automne 2023, les élus travaillent ensemble sur le nouveau Schéma de cohérence territoriale.

Ce document fixera les grandes orientations d'aménagement et de développement à l'horizon de 20 ans, et proposera des formes d'occupation du territoire plus économes en espace et en énergie. Le SCOT s'inscrit dans les politiques nationales et régionales et doit être traduit dans les Plans locaux d'urbanisme et les cartes communales. Ainsi, il constitue la pierre angulaire des politiques territoriales, et sa révision est nécessaire pour préparer l'avenir des villes et des villages.

En tant qu'habitants, vous aurez votre mot à dire. C'est le but de la concertation qui sera lancée en 2024.

Le SCOT répond en effet aux enjeux actuels qui impactent nos cadres de vie : les canicules à répétition, la sécheresse qui perdure ou encore la crise énergétique. Ces tendances « globales » ont des effets très « locaux » sur lesquels il est possible d'agir.

Adapter les villes et villages aux changements en cours et à venir nécessite un ensemble d'actions sur l'agriculture, l'habitat, les déplacements, le développement économique, la biodiversité. Il s'agit d'aménager le territoire pour répondre aux besoins sociaux, économiques et aux contraintes environnementales. En suivant les obligations légales, cela implique de tendre vers une sobriété énergétique et foncière.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) assurera la cohérence de l'ensemble des actions à mettre en œuvre dans ce domaine. Ainsi, il contribuera au maintien d'un cadre de vie de qualité et dans la durée.